

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 02 juin 2025 à 20 heures 00

Présents : Michel SAUVADE, Robert PERRUSSEL, Christiane LANDREAT, Jean-Luc BAYLE, Agnès MOILLIER, Joëlle CHASSAING, Jérôme RAYNAUD, Alain MOLIMARD, Muriel DURET.

Absents excusés : Isabelle RIGAUD, Thomas DE KIMPE, Florence DUPARC.

Absents non excusés : Clément PERRIN, Serge NAVVARO, Marion PORTE.

Secrétaire de séance : Muriel DURET

Les membres présents approuvent le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025.

#### INFORMATIONS :

- Eau : Une étude va être réalisée
- Recrutement : Antoine CHASSAING a été recruté en tant qu'adjoint technique ; il a pris ses fonctions le 22 avril.
- Affichage panneaux : Robert PERRUSSEL assurera l'affichage que Florence DUPARC effectuait jusqu'à présent.
- Réunions/événements passés :
  - 12/04 Commission environnement : extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h étendu à l'ensemble du territoire communal et remplacement des néons par des LED dans les salles de classe.
  - 09/05 Ouverture des plis pour les travaux du carrefour de Chadernolles.
  - 02/06 Choix de l'entrepise pour les travaux du carrefour de Chadernolles.
  - 02/09 Réunion eau et assainissement : une étude va être faite ; on partirait sur la création d'un syndicat intercommunal.
  - 04/06 Assemblée générale du SIAD.
  - 13/06 Assemblée générale toi et toits.
  - 29/06 Stand déchets au marché.
  - 05/07 Passage de la course cycliste : la fanfare fera une animation dans le Bourg et 15 bénévoles seront nécessaires pour assurer la sécurité.
  - 07/07 Début d'horaires aménagés à la Poste.

#### ON A REÇU :

- Du département : concernant le budget écociroyen, il y a eu des retours négatifs car les communes ne sont pas assez impliquées dans les projets et certains projets sont sur des terrains privés. Les communes doivent mettre à disposition des terrains ou bâtiments publics dans cette nouvelle édition. Les conditions de vote vont être modifiées et l'aide départementale sera plafonnée à 14 000 € maxi.
- De la Préfecture : un arrêté préfectoral qui autorise les gens de la DREAL à pénétrer dans les terrains privés dans le cadre d'étude des plantes par le conservatoire botanique.
- Du village de Chadernolles : des photos de la boîte à livres réalisée par des gens du village dans l'ancien abribus.
- Des réclamations pour la fibre à Masselèbre : le déploiement de la fibre côté Marsac à Masselèbre n'a pas été pris en charge malgré les diverses alertes et relances faites par Michel SAUVADE. En effet, il a été considéré à tort que le village faisait partie intégrale de Chaumont.

A ce propos, Alain MOLIMARD signale que l'élagage pour la fibre est en train de se faire n'importe comment et avec du matériel disproportionné par rapport aux tâches à exécuter. Robert PERRUSSSEL et Jérôme RAYNAUD pense qu'il s'agit plutôt d'un sous-traitant d'ENEDIS.

- De la Préfecture : au vu des échéances électorales, la communication des mairie est encadrée à compter du 1<sup>er</sup> septembre. La question se pose pour la cérémonie des vœux.
- De la communauté de communes : réunion pour le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) ; le compte rendu est disponible auprès de Michel SAUVAGE qui l'enverra par mail au conseillers. D'après lui, c'est un gros sujet et il faut absolument y assister. Des CU ont été refusés au titre de la loi Montagne. Pour info, Mme la Sous-Préfète devrait donner un avis défavorable pour le terrain de Lachaux.
- Du Comité Social Territorial : un avis favorable au projet de lignes directrices de gestion. Le conseil les adoptent à l'unanimité. (D2025060201)
- De TVLF (Travailler et vivre en Livradois Forez) : un offre de parution de logements vacants sur une plateforme.
- De l'association Coup de main : un courrier informant la cessation de l'activité « chantiers insertion ».
- Du cabinet de contrôle de l'assainissement de Bargues : un rapport qui indique qu'une visite a été faite sur 11 branchements sur 18- 6 sont raccordés et un seul est conforme. Alain MOLIMARD demande quelle est la possibilité de recours pour les mauvais branchements.
- Du ministère de la culture : un rappel pour le questionnaire musée- Agnès MOLLIER doit le faire signer.
- Du Parc Livradois Forez : un courrier relatif à la marque Livradois Forez. Etienne GOUTTEFARDE est passé sur TF1 et la vidéo a été relayée sur les réseaux de la mairie.
- De la sous-préfecture : la création d'une nouvelle association : TEAM ZAMPANO
- De la Région : transport élèves. Les inscriptions au service de ramassage se font en ligne sur le site dédié. L'info sera à mettre sur le site de la commune.

Ordre du jour :

| Objet                                           | Délibération | Synthèse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Vote/Décision              |
|-------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Tarif des services périscolaires pour 2025/2026 | D2025060202  | <p><b>Cantine : Prix du repas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- maternelle : 3.10 €</li><li>- primaire : 3.30 €</li><li>- occasionnel : 4.35 €</li><li>- adulte : 6.80 €</li></ul> <p><b>Garderie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Matin (à partir de 7h 15) : 34 €/trimestre</li><li>- Soir (jusqu'à 18 h) : 34 €/trimestre</li><li>- Exceptionnelle : 4 € la garderie</li></ul> <p><b>Fournitures scolaires :</b> la commune participe à hauteur de 50 € par élève.</p> <p><b>Arbre de Noël :</b> la commune participe à hauteur de 20 € par élève</p> | <p>8 pour<br/>1 contre</p> |

|                                                                         |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Suppression de la régie<br>« Transport du club les bruyères d'automne » | D2025060203 | <p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune proposait un service pour transporter les personnes âgées depuis leur domicile jusqu'au lieu de réunion du club les jendis (aller-retour).</p> <p>La commune n'a pas de licence transporteur et ce service n'a pas été utilisé depuis fin 2023.</p> <p>Monsieur le maire propose donc de supprimer la régie. Le conseil municipal accepte cette proposition et le charge de toute démarche utile.</p>                                                                                                                                                                                                   | Unanimité |
| Aménagement du carrefour de Chadernolles : signature du marché          | D2025060204 | <p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la consultation pour les travaux d'aménagement du plateau-carrefour de Chadernolles, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise EUROVIA.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA s'élevant à 41 796.96 € TTC.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                          | Unanimité |
| Décision modificative n° 1 du budget eau assainissement                 | D2025060205 | <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative suivante :</p> <p>Section investissement</p> <p>Dépenses :</p> <p>D 2156-83 : + 2 790.00 €</p> <p>D 2315-81 : - 2 790.00 €</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Unanimité |
| Réfection de l'éclairage des salles de classe en LED                    | D2025040106 | <p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que le remplacement des néons dans les salles de classe devient impossible vu l'ancienneté de ceux-ci.</p> <p>Il a fait établir un devis par l'entreprise Julien DESSIMOND pour un éclairage par LED ; celui-ci s'élève à la somme de 17 520.67 € TTC pour l'ensemble des classes.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et charge le maire de toute démarche utile.</p> <p>Monsieur le maire ouvre une parenthèse pour informer que la mairie avait eu l'autorisation des Bâtiments de France pour mettre des volets en PVC à l'école à l'époque où les travaux ont été effectués.</p> | Unanimité |

|                                                                                                 |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur la parcelle Communale ZV 37 | D2025060207 | <p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a autorisé par convention de servitude en date du 05 juillet 2023, ENEDIS à implanter un poste de transformation sur la parcelle cadastrée ZV 37, lieu-dit Les Allées, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).</p> <p>Cette autorisation va être transcrite par acte authentique en l'étude de SCP Maîtres Alexandre RESLINGER et Amanda GUILLET de Montluçon et nécessite une délibération du conseil municipal.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise cette mise à disposition. et habilite monsieur le maire à signer l'acte définitif.</p> | <i>Unanimité</i>                                                                     |
| Demande d'achat d'un terrain dans le lotissement                                                | Non         | <p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a reçu un couple, intéressé par un terrain au lotissement le Grand Chêne. Il a organisé une visite sur place.</p> <p>Monsieur est sapeur-pompier professionnel mais il n'a pas été recruté par le SDIS 63 qui aurait dû verser une rétribution au SDIS d'origine. Il devra donc aller jusqu'au terme de son engagement ; la vente ne pourra donc pas avoir lieu.</p> <p>Par ailleurs, à la suite d'une modification de bornage, le règlement du lotissement mériterait d'être révisé.</p>                                                                                                           | <p>Michel SAUVAGE, Robert PERRUSSEL, Muriel DURET sont chargés de cette révision</p> |
| Accueil de personnes électro sensibles                                                          | Non         | <p>Les services du département ne disposent pas de salles pour accueillir leurs rendez-vous avec les personnes électrosensibles. Monsieur le maire demande au conseil la possibilité de mettre à disposition la salle du 7 rue des écoles selon disponibilité et à condition d'être prévenus 15 jours avant.</p> <p>Il demande à Alain MOLIMARD si toutefois, une salle pourrait être mise à disposition au sein de la communauté de communes.</p> <p>Le conseil est d'accord pour la salle du 7 aux conditions sus énoncées.</p>                                                                                                                          | <p>Michel SAUVAGE informera les services du département par mail</p>                 |
| Demande de location de terrain (parcelle YD 130)                                                | D2025060208 | <p>Monsieur Jean Luc BAYLE expose au conseil municipal que monsieur Michel BONNETON a dénoncé le bail à ferme concernant la parcelle YD 130 à Masselèbre.</p> <p>Monsieur François VIALARD serait intéressé pour louer cette parcelle.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de donner en location la parcelle YD 130 à monsieur François VIALARD, au tarif en vigueur et autorise le maire à signer le bail à ferme et tout document utile.</p>                                                                                                                                                                                   | <i>Unanimité</i>                                                                     |

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 22 décembre 2020, madame Florence DUPARC avait été nommée conseillère municipale déléguée. Pour des raisons personnelles, elle renonce à sa délégation au 31 mai 2025.

Monsieur le maire propose son remplacement par madame DURET Muriel déléguée à la communication.

Il rappelle également que le plafond des indemnités brutes de fonction n'est pas atteint, conformément au tableau ci-dessous :

| Elu                 | Fonction                 | Montant maxi<br>légal | Montant alloué<br>Valeur à ce jour |
|---------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| SAUVADE Michel      | Maire                    | 2 121.03 €            | 1 590.76 €                         |
| PERRUSSEL Robert    | 1 <sup>er</sup> adjoint  | 813.88 €              | 411.05 €                           |
| LANDREAT Christiane | 2 <sup>ème</sup> adjoint | 813.88 €              | 411.05 €                           |
| BAYLE Jean-Luc      | 3 <sup>ème</sup> adjoint | 813.88 €              | 411.05 €                           |
| MOILLER Agnès       | 4 <sup>ème</sup> adjoint | 813.88 €              | 411.05 €                           |
| RAYNAUD Jérôme      | Conseiller               |                       | 411.05 €                           |
| DURET Muriel        | Conseillère              |                       | 411.05 €                           |
| TOTAL               |                          | 5 376.55 €            | 4 057.06 €                         |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du maire pour la fonction de conseillère déléguée de Mme Muriel DURET à compter du 07 juin 2025, jusqu'à la fin du mandat

Unanimité

Association Toi et toit  
Remplacement  
Florence  
DUPARC

Non

Il convient également de remplacer Florence DUPARC au conseil d'administration de l'association Toi et toit.  
Christiane LANDRÉAT est intéressée. Le conseil municipal accepte

Unanimité

Demande  
d'achat de  
parcelle  
communale à  
Riols

Non

Monsieur Joseph SPALLA souhaite acheter une partie de domaine public vers son domicile à Riols.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que cela engendrerait un problème d'accès à la parcelle voisine, donne un avis défavorable.

Unanimité

|                                                                                                                   |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Subvention à l'ALM                                                                                                | D2025060210 | <p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'Amicale Laïque Marsacoise a fait une demande de subvention pour acquisition de matériel.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 138 €.</p> <p>Robert PERRUSSEL indique qu'une rallonge en 380 a été installée à la Petite Vitesse et qu'il faudrait leur demander pour quelle utilisation est ce matériel.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Unanimité |
| Demandes diverses                                                                                                 | Non         | <p><u>Vitesse à Flaittes</u> : Robert PERRUSSEL indique que c'est en cours.</p> <p><u>Utilisation terrain pour stationnement cars vers Safran d'Auvergne</u> : C'est un terrain sectional. Voir si les membres de la section sont d'accord et également si aucune gêne n'est occasionnée pour les usagers de la route.</p> <p><u>Bornage au Pêcher</u> : la proposition de bornage entre MM FERRET, GIRARD et la commune est refusée.</p> <p><u>Terrain de foot</u> : Il avait été décidé que la commune prendrait en charge la remise en état d'un terrain. Robert PERRUSSEL est chargé d'informer le club.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |
| Autorisation au maire d'effectuer les démarches visant à faire cesser des occupations illégales du domaine public | D2025060211 | <p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a constaté deux occupations illégales du domaine public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Riols : monsieur CROUZET a érigé une construction sur un chemin, sans aucune autorisation d'urbanisme.</li> <li>- Avenue du Livradois : monsieur NEBOT a installé un portail sur une impasse publique. De plus, il n'a pas reconstruit le mur côté esplanade de la Petite Vitesse alors que l'autorisation de créer une ouverture temporaire lui avait été accordée à cette seule condition.</li> </ul> <p>Les courriers envoyés par la mairie, en lettre recommandée avec accusé réception, leur ont été distribués mais ils sont restés sans effet à ce jour.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à faire constater les faits par huissier de justice.</li> <li>• à effectuer toute démarche visant à faire cesser ces occupations illégales du domaine public</li> </ul> | Unanimité |

### Questions des conseillers

|                                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
|--------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Jean Luc<br>BAYLE              | Non | <u>Réfection du point d'eau à Rouville</u> : des travaux imprévus pour 1 500 € ont été nécessaires. La somme sera prise sur le compte du village.                                                                                                                                                                      |  |
| Jérôme<br>RAYNAUD              | Non | SMGF : David VEYRIERE a démissionné de son poste de délégué au SMGF, il propose de le remplacer par monsieur Cyril ROLHION.<br>Monsieur le maire indique que c'est impossible dans la mesure où Cyril ROLHION est agent communal. Il souhaite que Jean Luc BAYLE soumette le cas aux services préfectoraux.            |  |
| Agnès<br>MOILLIER              | Non | Demande où on en est avec l'extinction nocturne de l'éclairage public.<br>Cela relève d'un arrêté du maire qui va être pris<br><br>L'expo photos avant/après aura lieu du 26 juillet au 10 août. Le vernissage aura lieu le vendredi 25 juillet.<br>Monsieur le maire indique qu'il ne sera pas présent au vernissage. |  |
| <b>Questions dans la salle</b> |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
| Véronique<br>CHADENAT          | Non | <u>Pot de fin d'année</u> : aura-t-il lieu cette année ? - oui, la date est fixée au vendredi 4 juillet à 18 h.<br><br><u>Réunion des Marsac</u> : les dates ont-elles été arrêtées ? oui, à confirmer mais probablement les 12,13 et 14 septembre. Seule Marsac sur l'Isle sera présente.                             |  |

Séance levée à 22 heures 34.

Le maire,  
Michel SAUVADE,

La secrétaire de séance,  
Muriel DURET,

